

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRISE EN CHARGE INTÉGRALE DES SOINS LIÉS AU TRAITEMENT DU CANCER DU
SEIN - (N° 2519)

AMENDEMENT

N° AS5

présenté par

M. Viry, M. Ray, Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes), M. Boucard, M. Kamardine,
M. Dubois, Mme Bonnet et M. Cordier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.